



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DU 4 JUILLET 2017 - 14h30 à 16h45
RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Présents :

- pour l'administration : Danielle METZEN (adjoite au sous-directeur SD2 DRH, présidente), Christine LABROUSSE (chef de bureau – SD2D), Catherine THEVES (direction des sports), Pierre OUDOT (DJEPVA), Yves BLANCHOT (DRH – SD2D), Nelly VEDRINE (DRH – SD2D), Jean-Luc WYREBSKI (DRH – SD2D), Marie-Line AVINEL (DRH-SD2D).
- pour les représentants des personnels (RP) du SEJS/UNSA-éducation : Valérie BERGER-AUMONT), Pierre GARREC, Damien KLEINMANN¹, Bernard BRONCHART, Philippe BAYLAC.
- pour les RP du SGEN-CFDT : Daniel SCHMITT.

I - Désignation du secrétaire adjoint de séance

Selon la tradition de l'alternance entre syndicats, Daniel SCHMITT (CFDT) est désigné secrétaire adjoint de séance, Jean-Luc WYREBSKI (DRH - SD2D) étant secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu de la CAP du 22 novembre 2016

Le compte rendu de la CAP du 22 novembre 2016 est adopté à l'unanimité par les représentants de l'administration et les RP.

III- Suite du mouvement : DRJSCS de Bretagne - poste de responsable du pôle sport

On recense deux postulants sur ce poste : Isabelle EYNAUDI et Patrice FOUREL.

Pour mémoire, la décision a été reportée car les organisations syndicales ont découvert en séance, lors de la précédente CAP en date du 11 mai 2017, la décision de la direction des sports de supprimer le poste de CTN de la FF Voile sur lequel a été affecté Isabelle EYNAUDI. Cette suppression à la date du 31 août 2017 est confirmée à la CAP du 4 juillet 2017.

Le directeur régional a classé Patrice FOUREL n°1 et Isabelle EYNAUDI n°3. L'administration souhaite suivre l'avis du directeur régional et propose l'affectation sur le poste de Patrice FOUREL.

Vote :

- Pour : 6 voix (5 administration, 1 CFDT) ;
- Abstention : 4 voix (SEJS), au regard du classement au barème d'Isabelle EYNAUDI, la candidature de Patrice FOUREL étant cependant jugée excellente.

¹ En tant que suppléant de Pierre GARREC, Damien KLEINMANN n'a pas été autorisé à participer au vote.

Le SEJS demande à l'administration de considérer avec bienveillance la situation d'Isabelle EYNAUDI qui s'est montrée d'une grande loyauté dans l'exercice de ses missions de CTN. Il lui sera fait un retour plus spécifique des pistes d'évolution qui lui sont possibles.

IV- Demande de mutation de Mme Claire CHANE-CHING, actuellement affectée à la DDCS de l'Oise, sur un poste de CTN FFSE à la DRJSCS d'Ile de France

Cette demande a été examinée à la CAP des professeurs de sport, le poste de CTN à la FFSE ayant été mis au mouvement des professeurs de sport.

Les organisations syndicales des professeurs de sport n'ont pas émis d'avis favorable à l'arrivée sur le poste de Mme Claire CHANE-CHING considérant qu'elle ne dispose pas d'un brevet d'Etat deuxième degré. Pourtant, si des professeurs de sport ont postulé sur ce poste, il ne s'agissait pas de leurs premiers vœux, lesquels ont été satisfaits.

SEJS et CFDT s'opposent fortement à cette position pour ce type de fonction en particulier dans les fédérations multisports et affinitaires.

Le SEJS indique que les fonctions de CTS évoluent et qu'au regard de la raréfaction des possibilités d'accès aux emplois de direction, ces fonctions constituent des débouchés légitimes pour les IJS, lesquels disposent de toutes les compétences pour les exercer.

L'administration indique que les postes de DTN sont publiés à la BIEP et ne sont pas réservés aux seuls professeurs de sport et CTPS.

L'administration propose que la fiche de poste soit publiée à la BIEP et que cette publication soit fléchée en direction des IJS et des CTPS. Mme Claire CHANE-CHING devra, si elle le souhaite, postuler à cet emploi. Les organisations syndicales seront consultées par courriel.

Les organisations syndicales sont d'accords avec cette proposition et considèrent que la candidature de Mme Claire CHANE-CHING est de grande qualité.

Le SEJS demande que cette publication intervienne rapidement.

V- Titularisation des stagiaires nommés le 1^{er} septembre 2016

L'administration propose la titularisation au 1^{er} septembre 2017 des IJS stagiaires nommés au 1^{er} septembre 2016. Les noms de ces IJS figurent sur les tableaux ci-dessous.

Concours interne de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports 2016 (liste principale) :

NOM prénom	Affectation	Date de nomination
STOECKLIN Guillaume	DDCSPP Cantal	01/09/2016
DOHA Marie-Cécile	DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes (site de Clermont-Ferrand)	01/09/2016
TABUS Thomas	DDCSPP Haute-Loire	01/09/2016
ALLEMANDOU Fabienne	DDCS de Maine-et-Loire	01/09/2016
BIDAULT Sophie	DDCS Seine-Saint-Denis	01/09/2016

Concours externe de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports 2016 (liste principale) :

NOM prénom	Affectation	Date de nomination
SALAUN Chloé	DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté (site de Dijon)	01/09/2016
DETCART Quentin	DDCS Seine-Saint-Denis	01/09/2016
ROCCO Margaux	DDCS Var	01/09/2016
PARENT Olivier	DDCSPP Haute-Corse	01/09/2016
LATIEULE Matthieu	DRJSCS Hauts-de-France (Amiens)	01/09/2016

Un avis favorable est émis à l'unanimité (administration et représentants du personnel) à cette proposition de titularisation.

Le SEJS se félicite de la titularisation de tous les stagiaires. Si cela ne remet nullement en cause leurs grandes et indéniables qualités, le SEJS dénonce fortement les importantes difficultés auxquelles les IJS stagiaires ont été confrontés. Celles-ci consistent notamment en leur isolement au sein des services en particulier si le chef de service n'est pas issu du champ jeunesse et sports et/ou en un positionnement délicat et/ou la nécessité de faire face à une somme de travail considérable conduisant certains à des situations proches de l'épuisement professionnel. Il va mener une enquête auprès des stagiaires afin de mieux appréhender ces difficultés et proposer des pistes d'amélioration.

L'administration prend note de ces difficultés qui ont été évoquées en conseil pédagogique.

VI- Aptitude de Mme Nadège HABRYLO (recrutement TH) à exercer les missions d'US

L'aptitude Mme Nadège HABRYLO à exercer les missions d'IJS est reconnue.

Le SEJS s'en félicite.

VII- Demandes d'intégration directe dans le corps des IJS (report de la CAP du 11 mai 2017)

Pour mémoire, ce sujet a été reporté de la CAP du 11 mai 2017 à celle du 4 juillet 2017 afin d'examiner si, compte tenu de l'adoption du nouveau statut des CTPS et du parcours des deux demandeurs (Patrice BEHAGUE et Jean-Yves LE DEROFF), ces derniers ont ou non intérêt à obtenir leur intégration directe dans le corps des IJS. Cette étude a été menée par l'administration et n'a pas donné de résultats probants.

L'administration rappelle la règle de gestion posée (nombre d'intégrations directes égal à la moitié du nombre d'IJS intégrés par voie de liste d'aptitude). Comme on recense deux entrants dans le corps des IJS par voie de liste d'aptitude en 2017, il n'est possible d'accueillir qu'un seul agent dans le corps des IJS par la voie de l'intégration directe cette année. Manuel BRISSAUD ayant intégré le corps des IJS en 2017, l'examen des candidatures de Patrice BEHAGUE et Jean-Yves LE DEROFF est reporté à 2018.

Le SEJS souligne la haute qualité de la candidature de Patrice BEHAGUE.

VIII- Demande de M. Bernard BRONCHART de révision de son compte rendu d'entretien professionnel 2016

Bernard BRONCHART, étant concerné, quitte la salle dans laquelle se tient la CAP pour y revenir une fois ce point traité.

Bernard BRONCHART, chef du pôle jeunesse, sports et vie associative à la DDCS de l'Essonne demande la révision de son compte rendu d'entretien professionnel 2016 sur deux aspects.

Ayant apporté des compléments d'information en séance, l'administration refuse la demande exprimée par Bernard BRONCHART.

Vote :

- Favorable au refus de révision : 5 voix (administration) ;
- Défavorable au refus : 5 voix (4 SEJS, 1 CFDT).

Plus de précisions ont été apportées à Bernard BRONCHART.

IX- Informations et questions diverses

Le SEJS évoque les sujets divers suivants :

- Baisse inadmissible des effectifs des IJS (nombre de postes ouverts au concours, sorties du corps, en particulier départs à la retraite...) ;
- Modification du statut et revalorisation du régime indiciaire des IJS ;
- RIFSEEP.

Ces points seront développés dans le compte rendu détaillé.

A la demande du SEJS, la situation particulière de certains IJS est évoquée. Ces derniers ont été ou seront personnellement informés par le SEJS.

Par ailleurs, l'administration informe les représentant du personnel du détachement de Farid MEBARKI auprès de la ville de Saint-Denis et de l'intégration d'Hélène BIHAN dans le corps des attachés d'administration de l'Etat à compter du 1^{er} juin 2017, ce qui induit sa radiation du corps des IJS à cette même date.

Enfin, en séance, l'administration expose la demande du directeur de la DDCSPP des Landes, compte tenu du nombre d'IJS qui se sont succédés sans rester longtemps dans ce service, d'accueillir Guillaume STOECKLIN dans son service à compter du 1er juillet 2018. Pour mémoire, ce dernier avait participé au mouvement en 2017 et demandé une mutation à la DDCSPP des Landes. Compte tenu de ces éléments, l'administration se prononce favorablement à cette demande. Les représentants du personnel également.
